



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC  
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES  
POUR L'ANNÉE 2026**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'administration de la Régie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2026 la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

En conséquence, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2026, débutant à 19h, à savoir :

- 26 mars;
- 23 avril;
- 21 mai;
- 17 septembre;
- 29 octobre;
- 19 novembre.

Il est finalement résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 10<sup>ième</sup> jour du mois d'avril, deux mille vingt-six.

  
Nancy Carles,  
Secrétaire-Trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Nancy Carles, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 10<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 10<sup>ième</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

  
Nancy Carles  
Secrétaire-Trésorière